

## Plan de sobriété énergétique

Face à l'augmentation exponentielle du coût de l'énergie pour la Ville et l'Agglomération de Cergy-Pontoise ainsi que notre nécessité de participer à l'effort national, un ensemble de mesures ont été prises.



Depuis plusieurs années déjà, la Ville s'est engagée dans la transition écologique et veille à réduire son empreinte carbone. Face aux nouveaux défis, nous avons décidé d'accélérer nos choix.

Pour les collectivités, l'augmentation du coût de l'énergie est exponentielle. À Courdimanche, la hausse est de 240% sur l'énergie, soit une estimation la plus basse de 150.000€. Si ces chiffres augurent une gestion complexe, grâce à ce plan de sobriété nous éviterons les pertes énergétiques et au même titre que vous chers Courdimanchois, la Ville prendra sa part dans l'effort national lié au contexte mais aussi pour notre planète.

Par ailleurs, l'utilisation de l'application Ecowatt, à laquelle nous avons adhéré, permet de connaître en temps réel les tensions sur le réseau électrique et de diminuer ou décaler sa consommation.

Parmi elles, l'extinction de l'éclairage public de 1h30 à 4h30 partout à Cergy-Pontoise – hors centralités et gares.

À Courdimanche, la mesure est appliquée depuis ce week-end. Le bassin de la Louvière, le centre commercial ainsi que ses abords resteront eux éclairés.

La mise en œuvre de cette mesure se déploie actuellement progressivement et sera pleinement opérationnelle à partir de décembre.

Elle permettra d'économiser 600 000 € tout en maintenant éclairées les centralités et les gares. Par ailleurs, dès 2014, l'agglomération s'est lancée dans un important programme de renouvellement du parc d'éclairage public (remplacement par des LED et baisse du niveau d'éclairage) qui a déjà permis de réduire de plus de 45% sa consommation d'électricité. Aujourd'hui, l'éclairage public correspond à 32% des dépenses énergétiques de l'agglo.

# PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis plusieurs années déjà, la Ville s'est engagée dans la transition écologique et veille à réduire son empreinte carbone. Face aux nouveaux défis, nous avons décidé d'accélérer nos choix. Pour les collectivités, l'augmentation du coût de l'énergie est exponentielle. À Courdimanche, la **hausse est de 240% sur l'énergie**, soit une estimation la plus basse de **150.000€**. Si ces chiffres augurent une gestion complexe, grâce à ce plan de sobriété nous éviterons les pertes énergétiques et la Ville prendra sa part dans l'effort national lié au contexte mais aussi pour notre planète. Par ailleurs, l'utilisation de l'application Ecowatt, à laquelle nous avons adhéré, permet de connaître en temps réel les tensions sur le réseau électrique et ainsi diminuer ou décaler sa consommation.

## UNE BAISSÉ DES TEMPÉRATURES



- Passage à 19° dans tous les bâtiments communaux et à 15° dans le gymnase
- Décalage de la période de chauffe de 3 semaines
- Restriction des prêts de salle pendant les congés scolaires hivernaux afin d'y interrompre le chauffage
- Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude avec d'éviter toute déperdition thermique

## LA FAVORISATION DES CIRCULATIONS DOUCES

- Acquisition de vélos électriques pour les agents de la Ville
- Développement de la flotte de véhicules électriques
- Lancement de l'action trimestrielle « école sans voiture »
- Incitation des agents aux mobilités douces



## UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ



- Extinction de l'éclairage public de 1h30 à 4h30 (hors bassin et centre commercial de la Louvière) en lien avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
- Installation de LED dans les équipements publics
- Déploiement de détecteurs de présence dans les équipements communaux et sensibilisation régulière aux agents et utilisateurs des lieux
- Regroupement des illuminations de Noël sur trois pôles (Centre commercial de la Louvière, Place Claire Girard et Quartier du Bois d'Aton) et extinction à partir de 23h

## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

- Adhésion à un outil de suivi des consommations de fluides
- Mallettes énergétiques mises à disposition des Courdimanchois pour des prêts
- Poursuite des permanences Soliha une fois par mois pour mieux connaître les aides et les mesures de travaux d'économies d'énergie sur les logements



## **Piscines de l'Agglomération**

L'Agglomération de Cergy-Pontoise lance également une seconde mesure : la diminution de la température de l'eau de 1 à 2 degrés à partir du 3 octobre, la fermeture des bassins extérieurs du 7 novembre au 2 avril 2023 et de l'ensemble des piscines du 12 décembre au 8 janvier 2023. La diminution de la température de l'eau de 1 à 2 degrés garantira une pratique sportive optimale et sécurisée et permettra d'économiser 125 000 €. La fermeture du bassin nordique de Cergy et du bassin des Louvrais de Pontoise prévue du 7 novembre au 2 avril 2023, qui s'accompagnera d'une réduction de l'amplitude horaire des bassins intérieurs, permettra d'économiser 235 000 €. La fermeture des piscines du territoire seront fermées du 12 décembre au 8 janvier 2023, période de faible fréquentation et de forte consommation énergétique permettra d'économiser environ 184 000 €. Les séances d'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire seront reprogrammées. Au total, ces mesures permettront d'économiser environ 550 000 €.

Plus d'informations sur le plan de sobriété de l'Agglomération de Cergy-Pontoise : [cliquez-ici](#)